

La Chambre d'agriculture de l'Aude réalise une collecte d'information concernant les prélèvements en eau. L'objectif est double : (1) mesurer les besoins en eau de la profession agricole afin de les faire valoir et que leur évaluation soit juste, (2) identifier d'autres besoins (investissements, etc.) et proposer si possible notre appui. Votre participation est essentielle afin de ne laisser personne de côté et établir un panorama aussi précis que possible.

Vous pouvez nous retourner l'enquête :

- **Par courrier postal** : Service Eau et Changement Climatique, 22 rue de l'industrie, 11800 TREBES
- **Par mail** : service.eau.acc@aude.chambagri.fr
- **A l'accueil** de la Chambre d'Agriculture (siège et antennes)

Les pages 4 et 5 sont à conserver.

⇒ **En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter :**

*Elise Roudaut (06 47 10 75 92)
Laurie Schneider (06 37 82 02 94)*

Consentez-vous au traitement et à la conservation des données de la présente enquête par la Chambre d'Agriculture de l'Aude, tel que décrit dans le support d'information ci-joint (Informations RGPD) ? **Oui**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Raison Sociale :

Siret :

Tel :

Mail :

Il n'est pas obligatoire de répondre à toutes les questions : même si la fiche est incomplète, merci de nous la renvoyer.

1) Prélevez-vous de l'eau ? Oui Non

- **Si oui**, merci de poursuivre le questionnaire en vous rendant au point 2) Vos prélèvements à la page 2.

- **Si non**, estimez-vous avoir besoin d'un accès à l'eau dans les années à venir ?

Oui

Pour quel(s) usage(s) ? (abreuvement, irrigation, etc. ...)

Non

⇒ Merci de nous renvoyer cette fiche par mail ou courrier.

2) Vos prélèvements :

Appartenez-vous à une structure collective (ASA, ASL,...) ?

Oui

Non

Si oui, nom de la structure :

Point de pompage	Ressource (puits, cours d'eau, forage, retenue)	Si retenue, volume de la retenue (m ³)	Lieu-dit et commune	Référence cadastrale *	Période de prélèvement	Débit de prélèvement (m ³ /h)	Usage	Surface irriguée 2022 (ha) et type d'irrigation	Culture(s) irriguée(s)	Volume prélevé 2020 (m ³)	Volume prélevé 2022 (m ³)	Compteur d'eau
<i>Exemple</i>	<i>Ex : Cours d'eau - Aude</i>		<i>Le Coude BLOMAC</i>		<i>De juin à juillet</i>	<i>25</i>	<i>Irrigation / abreuvement</i>	<i>5 ha en goutte à goutte</i>	<i>Vigne</i>	<i>3500</i>	<i>5000</i>	<i>Oui / non</i>
N°1												
N°2												
N°3												
N°4												
N°5												
N°6												

* Référence cadastrale des parcelles irriguées par cette ressource.

3) Quelles problématiques rencontrez-vous en lien avec la gestion de l'eau ?

- Concernant la gestion estivale :
- Concernant des caractéristiques locales (*salinité, type de sol...*) :
- Autre(s) :

4) Souhaitez-vous bénéficier du dispositif de compensation des prélèvements* ?

- Oui Pourquoi ?
- Peut-être
- Non
- Non concerné

* Le système de compensation permettrait de réalimenter certains cours d'eau et canaux (axes concernés : Fresquel, Aude, canal du midi, canal de la Robine) à partir de lâchers de barrage afin de sécuriser les usages.

5) Votre prélèvement est-il répertorié ?

- Oui, précisez le volume autorisé : < 1000 m³
 > 1000 m³, volume :m³

Non : Au vu de l'évolution de la ressource dans l'Aude, nous vous conseillons de faire répertorier vos prélèvements pour assurer la pérennité de vos droits : Vous pourrez en savoir plus dans la communication ci-jointe (page 5) : « Pourquoi et comment répertorier son prélèvement ? ».

Nous vous remercions très sincèrement pour votre participation !

Fait à, le.....

Signature

Utilisation d'eau non enregistrée : Faire répertorier son prélèvement

Pourquoi ?

- ✓ Une structure collective (GIP) dont l'objet est la gestion de l'eau est en construction dans l'Aude. Il regrouperait les différents usagers de la ressource.

⇒ **Pour que le partage de la ressource soit juste, il faut que tous les préleveurs agricoles y soient représentés.**

- ✓ Cette structure porterait notamment le système de compensation des prélèvements, permettant de sécuriser les usages en été et limiter les restrictions.

⇒ **Connaître les prélèvements est nécessaire pour que ces mesures soient cohérentes avec la réalité, et donc efficaces.**

- ✓ C'est une obligation légale (art. L214-1 à L214-6 du code de l'environnement).

⇒ **Compte tenu de ces évolutions dans l'Aude, c'est maintenant qu'il est nécessaire de faire répertorier votre prélèvement.**

Comment ?

Dans le cadre de la collecte d'information que nous réalisons actuellement, **prenez contact avec nous** afin d'y participer :

Laurie Schneider	Elise Roudaut
06 37 82 02 94	06 47 10 75 92
service.eau.acc@aude.chambagri.fr	

Informations :

Règlement Général de la Protection des données (RGPD)

Les données personnelles recueillies par la Chambre d'Agriculture à l'aide de ce questionnaire sont nécessaires à la gestion de la ressource en eau. Les réponses seront traitées de façon confidentielle, interne à la Chambre d'Agriculture. Ces mêmes données serviront à mettre à jour la base client des Chambres d'agriculture d'Occitanie, accessible à l'ensemble des salariés et au personnel au service informatique de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, dont l'objectif est de vous communiquer des informations susceptibles de pouvoir vous intéresser : actualités réglementaires et institutionnelles, calamités agricoles, prestations, formations, etc.

La durée de conservation de vos données est liée à nos délais de conservation en cas de contrôle et à nos obligations d'archivage en tant qu'organisme public. En tout état de cause nous nous engageons à les conserver dans des délais raisonnables.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Chambre d'agriculture de l'Aude (dpo@aude.chambagri.fr).

Plus d'informations sur vos droits et vos données personnelles :
<https://aude.chambre-agriculture.fr/pratiques/donnees-personnelles/>